

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 52<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DU GARD

### ALÈS AGGLOMÉRATION



#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : lundi 21 avril 2025

Ouverture des engagements : lundi 21 avril 2025

Clôture des engagements : lundi 2 juin 2025

Parution du carnet d'itinéraire : lundi 2 juin 2025 à télécharger sur le site <https://www.asa-ales.fr>

Dates et heures des reconnaissances : Le Samedi 7 juin 2025 de 9H00 à 17H00, Dimanche 8 juin 2025 de 9H00 à 17H00 et vendredi 13 juin 2025 de 8H00 à 12H00. Pour l'ES 3/6 le 13/6 de 14H00 à 19H00.

Pré-vérifications administrative : le samedi 7 juin de 8h30 à 12h00 et le dimanche 8 juin de 8h30 à 12h00 au Siège de l'ASA Alès (Pôle Mécanique Alès Cévennes), Traverse Lorian Tosi, Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues.

Vérifications administratives : le vendredi 13 juin de 16h30 à 18h00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues.

Vérifications techniques : le vendredi 13 juin de 16h00 à 19h15 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues.

Heure de mise en place du parc de départ le vendredi 13 juin à 15h00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues.

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : le vendredi 13 juin à 19h00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues.

Publication des équipages admis au départ : le vendredi 13 juin à 20h30 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues.

Publication des heures et ordres de départ : le vendredi 13 juin à 20h30 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues.

Briefing des pilotes prioritaires le vendredi 13 juin à 20h00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues.

Départ le samedi 14 juin 2025 à 7H00, pour les VHRS, du Pôle Mécanique Alès Cévennes, 30 520 ST Martin de Valgalgues.

Arrivée le samedi 14 juin 2025 à 18H10 pour le 1<sup>er</sup> VHRS au Pôle Mécanique Alès Cévennes Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues.

Vérification finale le samedi 14 juin 2025 à 17H44 au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le samedi 14 juin 2025 à 18H00 au Pôle Mécanique Alès Cévennes Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues

Remise des prix : le samedi 14 juin 2025 à 19H00 Pôle Mécanique Alès Cévennes Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile d'Alès organise le 52<sup>ème</sup> Rallye National du Gard en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 329 en date du 22 Avril 2025.

### Comité d'Organisation

Président : Frédéric ROSSEL

Secrétariat du Rallye, Adresse : Traverse Lori TOSI, Pole Mécanique, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

Téléphone : 04 66 55 65 66

Mail : asa.ales30@yahoo.fr

Permanence du Rallye : lundi et mardi de 18H00 à 20H00

ASA Ales, traverse Lori TOSI, Pole Mécanique, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

### Organisateur technique

Nom : ASA Ales

Adresse : Traverse Lori TOSI, Pole Mécanique, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### 1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Observateur (facultatif)	M. Michel DESMARIE	Licence n°19848
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean Marc ROGER	Licence n°3252
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. Olivier COULET M. Jean François PASCAL	Licence n°19312 Licence n°2806
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Marie Thérèse RAYER	
Directeur de Course	Mme Evelyne ROL	Licence n°40 773
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M.Yannick BARDIN. Mme Carmen BELCHI.	Licence n°46 622 Licence n°8747
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mme Marie OTTAVI. M.Paul RUBINO (Inter) Mme Aurélie CUCHEVAL M. Sébastien ROL Mme Nathalie CHANTAGREL	Licence n°147 131 Licence n°118002 Licence n°340281 Licence n°44492 Licence n°9549
BBR	M. BALDIT Nicolas	Licence n°134045
Commissaire Technique responsable	OTTAVI Jean Michel	Licence n°1534
Commissaires Techniques adjoints	M.BOUSQUET Sébastien M. COSTE Alain M.GINIER Cédric M. Michel MOLINES	Licence n°243 494 Licence n°18 050 Licence n°28 482 Licence n°9502

	M. Christian MANGEMATIN.	Licence n°6502
	M. Didier CHAUNEAU	Licence n°146022
Médecin chef	ADAMU	
Chargés des relations avec les concurrents	M. PRITCHEPPA Ivan	Licence n° 205325
	Mme Valérie GINIER	Licence n°174698
	Mme Magali VIDAL	Licence n°79595
	Mme Véronique CARBOU	Licence n°119788
	M. Robert CLOS	Licence n°6055
Juges de faits	M. Jean José DARDANELLI	Licence n°210935
	Mme Elisabeth DARDANELLI	Licence n°184702
	M. Alain DESSENS	Licence n°19459
Chargé des relations avec la presse	M.MARIN	Licence n°_
Responsable Chronométrage	M.VALETTE-BRANDY Christelle	Licence n°12194
Classement	Brennius	
Speaker	M.	Licence n°_

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye National du Gard Alès Agglomération compte pour la Coupe de France 2025 des Rallyes Coefficient 4, le Championnat de ligue Occitanie Méditerranée – le Challenge ASA d’Alès

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d’engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

*Conforme au règlement standard FFSA*

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **3.1P. DEMANDE D’ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au Rallye National du Gard Alès Agglomération doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d’engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 2 juin 2025 minuit.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d’engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 540 € avec la géolocalisation
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1 080 € (x 2)
- 25 € de réduction par membre de l’équipage licenciés à l’ASA d’Alès

La mise en place du système de géolocalisation nécessite une caution.

**3.1.12P.** La demande d’engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d’engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée au Pôle Mécanique Alès Cévennes, Vallon de Fontanes, 30 520 ST Martin de Valgalgues.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National du Gard Alès Agglomération représente un parcours de 282,44 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 114,46 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1/4/7 Branoux-Le Pendedis (27,48 km)

ES 2/5/8 Sainte Cécile d'Andorge – La tavernole (9,466 km)

ES 3/6 Pôle Mécanique (1,809 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

ES 1/4/7 et ES 2/5/8

Samedi 7 juin 2025 de 9H à 17H

Dimanche 8 juin 2025 de 9H à 17H

Vendredi 13 juin 2025 de 8H à 12H

ES 3/6

Vendredi 13 juin 2025 de 14H à 19H avec une voiture de série comprenant maximum 2 personnes.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

### SCRATCH.

1er: 1 engagement + 200 € 2e: Un engagement 3e: un demi-engagement

### Classe

	De 1 à 4 partants	de 5 à 7 partants
1 <sup>er</sup> de classe	200 €	300 €
	De 8 à 10 partants	+ 10 partants
1 <sup>er</sup> de classe	500 €	500 €
2 <sup>ème</sup> de classe	300 €	300 €
3 <sup>ème</sup> de classe	200 €	200 €
4 <sup>ème</sup> de classe		300 €

Dans le cas où il y aurait moins de 80 partants les prix seront minorés de 30%.